

Conditions d'abonnement greenDedicated Server

Version	Version 1.4
Auteur	Product Management
Valable à partir du	03 décembre 2018
Délai de validité	Jusqu'à nouvel ordre
Champ d'application	greenDedicated Server

Table des matières

1	Modalités du contrat	3
1.1	Champ d'application.....	3
1.2	Objet du contrat	3
1.3	Éléments constitutifs du contrat.....	3
1.4	Droit de révocation.....	3
1.5	Prestations	4
1.6	Valeurs résiduelles	4
1.7	Durée de validité et résiliation	5
2	Devoir de diligence du client	5
3	Interfaces de gestion	6
4	Garantie et exclusion de responsabilité	7
5	Divers.....	7

1 Modalités du contrat

1.1 Champ d'application

Les présentes conditions d'abonnement se réfèrent au greenDedicated Server à partir du 13 juin 2016, et ce pour les versions nommées ci-après:

greenDedicated Server Eco XXS
greenDedicated Server Eco XS
greenDedicated Server Eco S
greenDedicated Server Eco M

greenDedicated Server Premium L
greenDedicated Server Premium XL
greenDedicated Server Premium XXL
greenDedicated Server Premium XXXL

A partir du 4 décembre 2018, les présentes conditions générales s'appliquent également aux variantes ou modèles suivants:

Serveur dédié Server Eco S (successeur de greenDedicated Server Eco XXS)
Serveur dédié Server Eco M (successeur de greenDedicated Server Eco XS)
Serveur dédié Server Eco L (successeur de greenDedicated Server Eco S)
Serveur dédié Premium Base Modèle 1
Serveur dédié Premium Base Modèle 2

Traduit avec www.DeepL.com/Translator

Pour tous les autres produits Dedicated Server datant d'avant le 13 juin 2016, une référence à ce document est exclue et les dispositions séparées existantes continuent à s'appliquer.

Le présent document enregistre les droits et obligations découlant du contrat entre green.ch AG et son client.

1.2 Objet du contrat

En concluant un abonnement, le client acquiert – avec la participation et le soutien de green.ch – un propre serveur (greenDedicated Server, désigné ci-après «serveur» ou «matériel»). Le serveur est hébergé dans un centre de données de green.ch, moderne et sécurisé. Il est exclusivement la propriété du client et sa disponibilité est assurée par green.ch pour le client. La rémunération de ces prestations est calculée et facturée périodiquement.

L'acquisition unique de la propriété ainsi que l'acquisition périodique de la prestation par le client est règlementée dans le cadre des modalités de paiement, green.ch accordant en partie au client un sursis de paiement, voire préfinançant le matériel et, le cas échéant, le logiciel pour le client, sans intérêts ni aucune charge.

1.3 Éléments constitutifs du contrat

En commandant l'offre de serveur, le client approuve dans leur intégralité les présentes conditions d'abonnement, les Conditions générales de vente et les conditions définies individuellement, et un rapport contractuel contraignant est formé avec green.ch. Les conditions individuelles sont les suivantes:

- La variante du serveur et le système d'exploitation optionnel;
- De plus, d'autres options payantes au choix qui peuvent être mises à disposition;
- La durée minimum du contrat de 1 an;
- Le mode individuel de facturation comprenant la facturation annuelle, semi-annuelle ou trimestrielle;
- Les montants résiduels définis relatifs à l'acquisition du matériel et du logiciel.

Afin d'éclaircir complètement d'éventuelles questions ou incertitudes relatives aux dispositions de ce contrat, il est recommandé au client de contacter green.ch avant la conclusion du contrat.

1.4 Droit de révocation

green.ch accorde au client le droit, limité dans le temps, de révoquer le contrat rétroactivement. On doit faire usage de ce droit par écrit dans les dix (10) jours calendaires suivant l'attribution de la commande. En cas de révocation, le contrat et les prestations qui y sont définies prennent fin immédiatement et le matériel et les logiciels acquis par le client tombent intégralement et automatiquement dans la compétence juridique de green.ch.

Si le client veut faire valoir un remboursement de prestations déjà payées (y compris le cas échéant de prestations pas encore consommées), ceci doit être clairement et expressément mentionné dans la lettre d'annulation. Autrement, green.ch est en droit, après échéance d'un délai de 30 jours après la révocation effective, de considérer qu'il s'agit d'une renonciation irrévocable de la part du client, et le client perd définitivement tout droit sur un éventuel avoir et/ou un matériel et logiciel acquis. green.ch AG est de plus en droit de facturer le cas échéant les prestations déjà fournies ou d'éventuelles charges extraordinaires en lien avec la révocation du contrat.

1.5 Prestations

Le matériel serveur ainsi que, à titre optionnel, un système d'exploitation Windows sont acquis pour le client – par le biais de green.ch – et amortis sur une période de quatre (4) ans. Le client est, de façon effective à partir du moment de l'activation, (i) propriétaire du matériel acquis dans ce cadre et (ii) titulaire de la licence du logiciel correspondant, green.ch assurant pour le client, dans les conditions prévues par ce contrat, la disponibilité du serveur.

Les prestations de green.ch et les frais d'abonnement comprennent les points suivants:

- Acquisition du matériel serveur pour le client.
- Préfinancement du matériel serveur en faveur du client.
- Acquisition de la licence optionnelle de Windows Server.
- Préfinancement d'une licence optionnelle Windows Server en faveur du client.
- Hébergement du serveur dans un centre de données suisse de green.ch pour le client.
- Disponibilité du serveur pour le client dans un centre de données suisse de green.ch.
- Garantie par green.ch du bon fonctionnement du serveur du client.
- Réparation ou, le cas échéant, échange du serveur du client en cas de dysfonctionnement.

Option après amortissement complet

Après échéance de la durée d'amortissement de quatre (4) ans, le client a la possibilité de passer gratuitement à une nouvelle offre de serveur de green.ch. Dans ce cadre, le client peut profiter des avantages suivants:

- Disponibilité gratuite de l'ancien et du nouveau serveur en parallèle;
- Les frais du premier mois pour le nouveau serveur sont annulés;
- D'éventuels frais d'installation (à l'exclusion du matériel) sont annulés.

Le transfert de données et de logiciel n'est pas compris dans l'option et doit être contrôlé individuellement.

Si le client ne fait pas usage de cette option, aucune autre forme de remboursement ne peut être revendiquée et le rapport contractuel existant est maintenu aux conditions existantes.

Prestations exclues

L'accès physique au centre de données de green.ch voire l'accès au serveur sur place et d'éventuelles transformations et agrandissements ne sont pas compris dans l'ensemble de prestations existant. De telles prestations doivent être, le cas échéant, convenues et dédommagées individuellement et de façon séparée.

Il est en principe possible de changer pour d'autres produits de green.ch, de tels changements devant être cependant contrôlés et convenus de façon individuelle.

1.6 Valeurs résiduelles

La valeur résiduelle de l'acquisition du matériel serveur et des licences Windows après la 1^{ère} année est définie individuellement par green, et une correction de valeur d'une hauteur de 50% de la valeur résiduelle de l'année précédente est effectuée. Dans tous les cas, la valeur résiduelle après la 4^{ème} année est de CHF 0.00.

Exemple de calcul avec des paramètres individuels:

- greenDedicated Server Eco S pour CHF 39.90 par mois
+ Windows Server 2012 R2 Standard pour CHF 25.00 par mois;
- Durée de validité du contrat: 1 an, avec prolongation automatique dans les deux cas;
- Durée d'amortissement: 4 ans; délai de résiliation: 3 mois à partir de la 2^{ème} année de validité du contrat;
- (L'achat du greenDedicated Server Eco S + Windows Server 2012 R2 Standard est préfinancé par green.ch pour le client, ce prix est compris dans les montants mensuels mentionnés).

	Valeur résiduelle
Après la 1 ^{ère} année, valeur résiduelle individuelle du financement du serveur, Windows compris:	CHF 900
Après la 2 ^{ème} année, réduction de 50% de la valeur résiduelle de la 1 ^{ère} année:	CHF 450
Après la 3 ^{ème} année, réduction de 50% de la valeur résiduelle de la 2 ^{ème} année:	CHF 225
Après la 4 ^{ème} année, dernière réduction à CHF 0.00:	CHF 0

La valeur résiduelle est calculée par année et ne peut pas être adaptée de façon proportionnelle en cas de fin de contrat au cours d'une année contractuelle. La valeur résiduelle individuelle pour le financement du serveur et du système d'exploitation Windows en option peut être demandée à tout moment au service clientèle de green.ch.

1.7 Durée de validité et résiliation

Après échéance de la durée minimum de validité du contrat d'un an, le serveur reste disponible aux conditions existantes jusqu'à révocation écrite par le client. Celui-ci a le droit de résilier le contrat après la durée minimum de validité du contrat dans un délai de respectivement trois (3) mois pour la fin d'une période facturation.

En cas de résiliation du contrat, le service est interrompu à partir de la fin du contrat. Le client a, de plus, la possibilité d'effectuer un virement en faveur de green.ch équivalent à la valeur résiduelle ou au montant résiduel calculé et de venir ensuite retirer l'appareil chez green.ch dans un délai de 20 jours après la fin du contrat. Autrement, le client peut renoncer à l'appareil (matériel), et y compris à d'éventuelles licences (logiciel), mais dans ce cas ni d'autres coûts supplémentaires ni une valeur résiduelle ou un avoir résiduel ne sont dus.

Si le client ne s'acquiesce pas de son obligation de retirer l'appareil ou s'il y renonce, le client perd ses droits (issus du droit réel et du droit des obligations) sur l'appareil ainsi que sur d'éventuelles licences ou une éventuelle valeur résiduelle. À l'échéance du délai de retrait, s'il n'en a pas été fait usage, la propriété de l'appareil est considérée comme transférée à green.ch et le client ne peut faire valoir aucun droit vis-à-vis de green.ch à cet égard. Pour le retrait, green.ch n'est tenu à aucun rappel.

La remise d'un serveur ou de la licence Windows optionnelle n'a lieu qu'après paiement complet et en bonne et due forme de toutes les positions ouvertes du client, y compris un éventuel montant résiduel. Au cas où une remise serait souhaitée au cours de la durée minimum de validité du contrat, tous les montants périodiques jusqu'à l'échéance de la durée minimum de validité du contrat sont dus au préalable, y compris un éventuel montant résiduel. Sous cette condition, la remise peut avoir lieu avant l'échéance de durée de validité minimum du contrat d'un an, et il est ensuite mis fin au contrat.

2 Devoir de diligence du client

Dans le cadre des produits de serveurs dédiés, green.ch met à disposition les serveurs, assure leur disponibilité dans un centre de données et installe au client les droits d'administration seuls et entiers sur son serveur. Au client, en revanche, incombe la seule et entière responsabilité d'assurer les points suivants:

- Il est de la responsabilité du client de protéger le serveur contre l'accès par des tiers et des personnes non autorisées.
- Le serveur doit être doté des mises à jour de sécurité et patches nécessaires. Il appartient au client de s'informer sur les lacunes actuelles en matière de sécurité et de prendre les mesures correspondantes (par exemple, solutions antivirus et firewall). La même chose s'applique à l'actualisation du logiciel, du pilote et du firmware du serveur.
- La sauvegarde complète, correcte et permanente des données sur le serveur doit être assurée sans exception par le client.
- Le serveur ne peut être utilisé pour des actes illégaux et passibles de sanctions selon le droit suisse.

- Le client est responsable de la surveillance du système (y compris du matériel) et il est dans l'obligation d'informer immédiatement green.ch d'un dommage ou d'éventuelles anomalies.
 - Il incombe au client de s'en tenir rigoureusement aux dispositions de licence du fabricant de logiciel respectif, de les appliquer et d'obtenir les licences en bonne et due forme. En particulier pour les produits Microsoft, il convient de noter que le client est seul responsable du choix correct du modèle de licence. Cela s'applique également lorsque le client souscrit des licences proposées par green.ch.
 - Il faut veiller à ce que les applications nécessaires démarrent automatiquement en cas de redémarrage du serveur.
 - L'intégrité du système et la disponibilité du réseau doivent être garanties à tout moment, et respectivement aucun système ou service des tiers ne doivent être mis en danger ou altérés par l'exploitation du serveur.
 - Il convient de veiller à ce que ne soit fait aucun usage abusif du serveur. Cela vaut en particulier pour:
 - les attaques DDoS (Distributed Denial of Service, Déni de service distribué)
 - abus des relais de messagerie ouverts / Smart Host
 - l'envoi de Spams
 - le résolveur OpenDNS
- le phishing, le drive by, le spoofing

En cas d'infractions, le service peut être désactivé immédiatement. green.ch est de plus en droit, dans ce cas, de rompre le contrat sans délai et de déposer un recours contre le client pour les dommages subis, les frais et les réclamations initiées par des tiers. Un droit au remboursement de la part du client est dans ce cas exclu.

3 Interfaces de gestion

Avec le serveur il peut y avoir une interface d'administration ou une console distante (par exemple, HP ILO, Dell iDRAC, Huawei iBMC, IPMI). Il s'agit ici d'un service supplémentaire gratuit sur lequel le client ne peut faire valoir aucun droit. Le client obtient cependant l'accès à l'interface d'administration et peut l'utiliser, en particulier pour l'utilisation comme outil pour:

- l'arrêt, le démarrage ou le redémarrage du serveur;
- l'utilisation de la console distante, en particulier en cas de non accessibilité du système d'exploitation.

Pour d'autres fonctions ou dommages issus de l'utilisation de l'interface d'administration, le client n'a aucun droit à des prestations de support de la part de green.ch.

Pour l'installation d'un système d'exploitation par le client ou des adaptations effectuées sur le système préinstallé par green.ch, green.ch n'assure aucune garantie pour le fonctionnement correct. Il incombe au client de s'informer sur la compatibilité et de mettre à disposition pour l'exploitation des pilotes/firmware/etc. adaptés.

L'accessibilité d'une interface d'administration existante doit être garantie. De même, l'accès à l'interface d'administration doit être rendu possible à tout moment au service de support de green.ch. Si l'accès est impossible ou si l'accès n'est pas accordé, une prestation de support peut être suspendue.

4 Garantie et exclusion de responsabilité

Dans le cadre de la prestation de service, green.ch offre et prend en charge une garantie pour le bon fonctionnement du serveur du client. En cas de complications ou d'un dommage des composants du serveur, le client est tenu d'en informer immédiatement green.ch. En cas de dommage, green.ch s'efforce de trouver et de réparer le défaut voire d'échanger la pièce défectueuse.

Si un échange est impossible ou que les pièces de rechange adaptées ne peuvent plus être livrées, green.ch remplace l'appareil avec un appareil équivalent en termes de performances.

Si un dommage limite le bon fonctionnement du serveur du client ou le rend prématurément inutilisable, le client n'a pas automatiquement le droit à un remboursement, mais doit accorder à green.ch un délai raisonnable pour l'échange ou une réparation (le cas échéant par le fabricant). Les travaux nécessaires sont effectués les jours ouvrables aux horaires de bureau (08:00 - 17:30). green.ch ne peut assurer aucune garantie pour la disponibilité sans interruption du serveur.

Aucun droit de garantie ne peut être revendiqué lorsque le dommage a été causé délibérément, suite à une grave négligence ou par un maniement inapproprié de la part du client. Il n'existe également aucun droit de garantie en lien avec le système d'exploitation, le logiciel installé ou le pilote/firmware. À cet égard, il relève de la responsabilité du client de s'informer sur les changements et actualisations et de prendre les mesures appropriées.

Garantie en cas de résiliation

Avec la résiliation du contrat voire le démontage du serveur dans le centre de données, toute garantie pour le serveur de la part de green.ch vis-à-vis du client cesse. En cas de prise en charge du serveur par le client, aucun droit de garantie ne peut être revendiqué auprès de green.ch. Le maintien du serveur en exploitation a lieu ainsi aux frais et aux risques et périls du client. En cas de dommage, le client doit s'adresser en conséquence au fabricant.

Si l'abonnement a été résilié, le remplacement du matériel par green.ch peut être suspendu en cas de dommage. Dans ce cas, la période de l'abonnement restante déjà payée sera remboursée au client.

Sauvegarde et sécurité

Pour des dommages atteignant les systèmes du client, le vol ou la perte de données du serveur du client, toute responsabilité de green.ch est exclue. Le risque et la gestion de la continuité des activités incombent exclusivement au client. Il lui appartient de veiller à la sauvegarde des données (backup), à la mise en place d'une éventuelle redondance géographique et d'une diversification, ainsi qu'à la protection de données sensibles contre un accès non autorisé voire à la prise de contre-mesures adaptées.

En cas d'altération de la prestation fournie par green.ch ou du serveur causée par l'intervention des tiers ou l'insuffisance des mesures prises par le client, ce dernier n'a aucun droit à un dédommagement.

5 Divers

Toute modification ou adjonction à ce contrat doit être effectuée selon une forme en usage.

Les Conditions générales de vente de green.ch s'appliquent de façon subsidiaire et complémentaire aux dispositions citées. En cas de conflit, les dispositions citées ci-dessus priment sur les CGV. D'éventuelles conditions générales du client sont exclues.